

ARRETE DE CIRCULATION

N°2024- 43/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par Monsieur TRICART Laurent de la société SAS SMT à Senonches , pour des travaux de remplacement d'un cadre et tampon dans l'avenue du 13 juin 1944 du lundi 17 juin 2024 au lundi 1^{er} juillet 2024 de 9h à 17h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Du lundi 17 juin 2024 au lundi 1^{er} juillet 2024 de 9h à 17h.

Article 1 : La chaussée sera rétrécie avenue du 13 juin 1944 une journée entre le lundi 17 juin 2024 et le lundi 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par le demandeur pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 07 juin 2024

Le Maire
Fabrice LEMAZURIER

